



Comité National de l'Enfance

13 boulevard Lefebvre 75015 Paris

ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE DE L'ENFANT

Conférence présidée par

le Docteur Jean LAVAUD

Président du Comité National de l'Enfance

avec la participation

de Madame le Professeur Catherine ROLLET

Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines
Laboratoire Printemps CNRS

Historique des modes de garde

de Madame Sylvie LE CHEVILLIER

Direction des politiques familiale et sociale
Caisse Nationale des Allocations Familiales

Rôle et soutien des Caisses d'Allocations Familiales

de Madame Nathalie MORINI

Directrice d'une structure multi-accueil
L'exemple des structures multi-accueil

de Madame Corinne THEREZIEN-RACAMIER

Vice-Présidente de la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC)

L'exemple des crèches d'entreprises

de Madame Irène KONTOMICHS

Psychologue-Formatrice à l'IRTS
Les aspects psychologiques

3 décembre 2009



DOCTEUR JEAN LAVAUD

Cinq intervenants au total vont se succéder pour traiter le thème de cette conférence
« Evolution des modes d'accueil de l'enfant » :

Madame le Professeur Catherine ROLLET - Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines - Laboratoire Printemps CNRS : « Historique des modes d'accueil » ;

Madame Sylvie LE CHEVILLIER - Direction des politiques familiale et sociale – Caisse Nationale des Allocations Familiales : « Rôle et soutien des Caisses d'Allocations Familiales » ;

Madame Nathalie MORINI - Directrice d'une structure multi-accueil : « L'exemple des structures multi-accueil » ;

Madame Corine THEREZIEN-RACAMIER - Vice-Présidente de la Fédération Française des Entreprises de Crèches : « L'exemple des crèches d'entreprise » ;

Madame Irène KONTOMICHS, Psychologue-Formatrice à l'IRTS : « Les aspects psychologiques ».

Leurs exposés traitant de sujets un peu différents, nous donnerons la parole à la salle après chaque intervention.

Nous allons commencer tout de suite en donnant la parole à Madame ROLLET.



MADAME ROLLET : « HISTORIQUE DES MODES DE GARDE »

Merci beaucoup, Docteur LAVAUD. Je joue le rôle de l'historienne et vais - pourquoi pas ? - vous montrer quelques images. Des images qui vont retracer trois séquences dans l'histoire des modes d'accueil, on disait autrefois de garde, du dix-huitième au vingt-et-unième siècle. J'ai réuni cette iconographie au cours du temps puisque je travaille depuis longtemps sur l'histoire de la petite enfance à laquelle j'ai consacré divers travaux. Le dernier en date est une histoire du carnet de santé de l'enfant (la Dispute, 2008).

Même si le mode de garde traditionnel et le plus ancien est celui de la garde de l'enfant par sa mère, notamment à travers l'allaitement, la question de la garde des enfants s'est en fait posée sous des formes qui ont varié au fil du temps. C'est une question ancienne mais qui a pris, notamment depuis deux siècles dans notre monde actuel transformé, une réelle dimension de santé publique avec des enjeux récents tournant autour de la question de l'épanouissement de l'enfant.

Je traiterai successivement trois points

- ✚ Le mode de garde, d'abord une question d'allaitement ;
- ✚ Puis une question sociale et de santé publique
- ✚ Les enjeux récents des modes de garde autour des besoins des enfants et de leurs parents.

D'abord une question d'allaitement

Nous voyons à travers les témoignages de l'iconographie, religieuse à l'origine, qui se manifeste par l'image de la Vierge et de l'Enfant, des scènes d'allaitement, même si elles sont parfois un peu curieuses.

- ✚ La première image, du quinzième siècle, représente une Vierge doucement penchée vers l'Enfant Jésus qui tête en regardant le public. Pour vous, experts en puériculture et en pédiatrie, il tête d'une drôle de manière ! Cette scène d'allaitement symbolique représente le lien entre la Vierge mère et l'enfant et souhaite témoigner de l'humanité de l'Enfant Jésus. Il est habillé, alors qu'il est très souvent nu, parce que la scène d'allaitement symbolique souhaite également représenter le lien entre l'Enfant Jésus et l'Eglise et le public chrétien qui le regarde. Ces scènes sont peu informatives sur le plan anthropologique, dans la mesure où le sein est très haut perché, presque à l'épaule, où l'enfant n'a pas le sein dans la bouche et est peu préoccupé par l'allaitement.
- ✚ Sur un tableau de Léonard de Vinci du Musée de l'Ermitage, l'Enfant-Jésus regarde aussi le public et s'adresse au spectateur qui admire le tableau.
- ✚ Une troisième image représentant la naissance de Saint-Jean-Baptiste dans un décor florentin. On voit la mère allongée sur son lit. Elle vient juste de mettre au monde le petit Saint-Jean-Baptiste, déjà entre les mains d'une nounou. En ces temps-là, à Venise, à Florence, dans les grandes villes italiennes, les dames de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie recouraient à des nourrices. Les femmes d'un rang élevé, représentées par la mère de Jean-Baptiste ne voulaient pas allaiter par convenance sociale - elles réservaient leurs seins, objets sexuels, à leur mari. Par ailleurs, les grossesses se répétaient d'une année à l'autre. La fécondité était valorisée dans les grandes familles à cause de la mortalité infantile. On avait donc recours à des nourrices à domicile et le bébé était élevé par une nourrice qui venait dans la famille pour un an, deux ans, trois ans peut-être, même plus. Là-encore, pour allaiter mais aussi ensuite l'élever. L'emploi de nourrices à domicile remonte à un temps beaucoup plus ancien que les seules villes de Venise et Florence, à la fin du moyen âge. On a des témoignages en Grèce, à Rome où il y avait même un marché des nourrices sur une place autour d'une colonne appelée « Colonne lactaire ». A l'époque, la question de la garde posait celle de l'allaitement. Certaines femmes ne voulaient pas, ou ne pouvaient pas physiquement allaiter, ou bien l'enfant avait perdu sa mère. C'est notamment le cas des enfants abandonnés.
- ✚ Une peinture tchèque du début du seizième siècle représente une mère d'un milieu modeste, dans la mouvance de la confession hussite, allaitant dans une position assez ordinaire, sur une chaise basse. Elle donne le sein et va peut-être ensuite retourner vaquer à ses occupations.
- ✚ La tradition des nourrices à domicile se poursuit pendant tout le Moyen-âge. En France, les familles royales et de l'aristocratie font venir des nourrices à domicile. Une autre peinture fait ressortir la différenciation sociale. On voit le contraste entre les deux femmes, la maîtresse du roi - Gabrielle d'Estrées, une belle femme à la peau blanche aux seins menus - et la nourrice qui va allaiter l'enfant illégitime du roi, une paysanne au teint un peu brun qui nourrit l'enfant emmaillotté. Et puis, derrière, une troisième femme prépare le bain. On voit cette différenciation sociale émerger entre les différents groupes de femmes.
- ✚ La pratique de confier les enfants en nourrice à l'extérieur de la maison se développe de plus en plus dans les villes, pour des milieux plus modestes et populaires. Une scène amusante représente une femme venue chercher un bébé - à Paris, Lyon ou Marseille - et revient dans sa demeure, symbolisée



par une petite chaumière, accompagnée de son mari qui fait avancer un cheval. Elle allaitera l'enfant pendant un ou deux ans. A cette époque - dix-huitième/dix-neuvième siècle - c'est la grande migration des enfants des villes vers la campagne. J'ai calculé qu'à la fin du Second Empire, vers 1865, à peu près dix pour cent des enfants étaient emmenés en nourrice à la campagne et vivaient donc en-dehors de leur famille. Cette pratique se développe et va devenir une véritable industrie – « l'industrie nourricière ». On s'oriente donc de plus en plus vers la question de la garde. Car, outre les familles de l'aristocratie, le placement en nourrice touche les familles plus modestes dans lesquelles les femmes ont une occupation, et les différenciations se mettent en place entre les modes de garde avec une sorte de hiérarchie en trois groupes :

- les enfants abandonnés par leurs parents qui étaient nombreux. A peu près un tiers des enfants nés hors mariage sont confiés à des nourrices par l'Assistance Publique, loin, très loin généralement, de leur lieu de naissance.
- les enfants des classes populaires - ouvrières - sont envoyés en nourrice à l'extérieur.
- les enfants des classes moyennes aisées ont des nourrices à domicile.

La majorité des enfants sont quand même élevés par leur mère qui n'est pas impliquée dans une activité professionnelle.

- ✚ Une image de l'industrie nourricière à la fin du dix-neuvième siècle montre une nourrice rurale en Normandie qui arrive à garder six enfants. Les siens propres - peut-être le petit garçon sur le tapis - et cinq bambins gardés dans des paniers. La pression de l'industrialisation qui se met en place en France - comme en Angleterre et en Allemagne - conduit de nombreuses femmes vers une activité salariée dans les manufactures et à utiliser divers modes de garde. Les enfants continuent donc à être confiés à des nourrices à la campagne mais, progressivement au cours du dix-neuvième siècle, ce n'est plus seulement un mode d'allaitement mais aussi un mode de garde.

Une question sociale et de santé

- ✚ On est entré dans la question sociale du mode de garde et aussi l'aspect de santé. Ces enfants-là ne sont plus tous allaités au sein : comment cette femme pourrait-elle allaiter cinq enfants ? Une femme peut allaiter des jumeaux, on le sait - peut-être des triplés. L'allaitement au biberon commence à s'étendre avec des inventions fantastiques, pas toujours très favorables à la santé des enfants. Une sorte de bouteille pend sur le côté du quatrième petit panier, un biberon à long tube, à la fois allaitement et mode de garde car le bébé avait son biberon à portée de main qu'il pouvait porter à sa bouche de temps en temps quand il avait vraiment trop soif. Vous puéricultrices, puériculteurs et pédiatres qui êtes là, imaginez les dégâts que ce type d'allaitement avec des biberons non lavables pouvait provoquer !

- ✚ Les biberons en verre soufflé sont faits d'une seule pièce et n'offrent aucune possibilité d'entrer à l'intérieur, sauf pour faire couler de l'eau, mais aucune brosse ne peut y pénétrer. Les dépôts de lait devaient se transformer en bouillons de culture ! C'étaient des biberons extrêmement dangereux. D'ailleurs, on les appelait en anglais «murder bottles » ! C'est dire leur dangerosité !

- ✚ Un inventeur extraordinaire, Monsieur Robert, industriel du Second Empire, a commencé à imaginer des formes de biberons. Il a été très connu et a inspiré le terme de « robert » qui désigne le sein en argot. Il a eu l'idée de faire des biberons à long tube jusqu'à ce que la loi en interdise l'exportation - l'exportation non la fabrication ! Il y avait donc des intérêts industriels importants.

- ✚ Un dessin de Toffoli représente l'allaitement à l'Hospice des Enfants Trouvés - ici même - pour favoriser l'allaitement maternel pour les enfants abandonnés.

- ✚ Sur une autre image, une nourrice montre comment allaiter un bébé vers 1900-1905. Parce que la question du mode de garde est devenue une question de santé publique et sociale, même si l'image très romantique d'une mère toute dévouée à son bébé nouveau-né - comme celle que vous pouvez voir maintenant - reste très ancrée dans les mentalités. Image qui va rester telle quelle jusqu'aux années 1950/1960 et peut-être subsiste-t-elle encore - mais qui est souvent loin des réalités sociales vécues.

Pour résoudre le problème de la garde des enfants qui n'est d'ailleurs pas - je tiens à le dire - seulement un problème de femme mais un problème de structure familiale où les hommes sont normalement tout aussi impliqués, des inventions, des nouveautés apparaissent au dix-neuvième siècle. On peut dater précisément les premières crèches de l'année 1844. C'est à l'initiative d'un magistrat du Conseil Municipal de Paris, Firmin Marbeau qui, voyant notamment les blanchisseuses du seizième arrondissement de la colline de Chaillot - formant à l'époque une commune indépendante, pas encore rattachée à Paris - se demande s'il ne faut pas inventer un nouveau mode de garde. Il a donc l'idée de réunir les enfants dans un local avec des femmes dévouées qui, à l'époque, ne sont pas des professionnelles. A ce titre, je rappelle que la première école d'auxiliaires



de puériculture est fondée par le Comité National de l'Enfance qui nous réunit aujourd'hui date de 1917. Elle a été créée par Paul Strauss. Firmin Mirbeau se pose la question de garder l'enfant de la mère qui travaille, de moraliser en aidant parce qu'il y a une vision catholique, une vision bourgeoise de la famille. L'idée est de réunir la cellule familiale autour de l'enfant, de la préserver ou même de la construire.

Je me suis posé la question de savoir s'il existait déjà, à l'époque de l'origine des crèches, une certaine attention aux besoins des bébés. C'est une question controversée. Pour ma part, je pense que Marbeau avait déjà l'idée que le tout petit enfant avait des besoins propres. On peut regarder les travaux déjà écrits, lire les conseils que Marbeau qui, même s'ils paraissent un peu mièvres aujourd'hui, représentent une réelle attention aux besoins des tout-petits. C'est-à-dire que la garde de l'enfant n'est pas seulement une question de nourriture et de santé.

- ✚ En 1878, une crèche extrêmement simple, est installée dans une maison ordinaire aménagée avec une sorte de tapis dans la cour où les enfants s'ébattent sous la surveillance de dames gardiennes - il ne s'agit plus de nourrices. A l'époque, on essayait au contraire de faire venir les mères pour qu'elles allaitent leur enfant à la crèche une ou deux fois dans la journée. Sinon, on donnait des biberons. Espérons que les crèches ont rapidement adopté des biberons non dangereux !
- ✚ Une autre image, un peu connotée socialement, où l'on voit un prêtre visiter la crèche et des messieurs et des dames qui examinent l'état des enfants. La crèche était alors ouverte à tous. Tout le monde pouvait venir admirer la façon dont les enfants étaient élevés. « *Ouverte à tous* », est une question intéressante parce que justement l'histoire des crèches va être celle d'une forme de fermeture par rapport aux parents et plus encore à des personnalités de l'extérieur - sauf les médecins.
- ✚ Une image intéressante du pouponnat et de la nourricerie, deux sections de la crèche de l'établissement de Guise dans l'Aisne, c'est-à-dire du Familistère de Godin, socialiste utopique qui a créé une grande maison à destination de ses ouvriers car il pensait l'éducation des tout-petits très importante. L'éducation n'était pas totalement collective puisque les familles disposaient de logements de plusieurs pièces pour les enfants. Mais il avait cette idée d'éducation des deux sexes mélangés. Les pédiatres et puéricultrices ici présents se rendent évidemment bien compte que dans ces lieux collectifs de garde pouvaient se poser des questions de santé. Mais le souci de la lutte contre la mortalité des enfants a été réel à partir du milieu de dix-neuvième siècle.
- ✚ Une courbe de la mortalité infantile en France avant un an montre qu'au 18^{ème} siècle, trois cents enfants pour mille mouraient avant un an - trente pour cent d'une génération ! On voit donc qu'après une baisse rapide à la fin du dix-huitième siècle à l'époque de la Révolution et du début du Premier Empire, pas très facile à expliquer, le dix-neuvième siècle n'est pas très favorable. C'est le moment où les crèches et l'industrie nourricière se développent mais la mortalité reste très forte, près de deux cents pour mille. A la fin du dix-neuvième siècle, s'amorce la grande baisse qui se poursuit de nos jours jusqu'à ce que la mortalité infantile avoisine aujourd'hui trois ou quatre pour mille - au lieu de cent quatre-vingt pour mille il y a un peu moins d'un siècle et demi. Il y a donc une révolution, une transformation majeure, ce qu'on appelle la transition démographique, transition épidémiologique et sanitaire. Donc une courbe qui décroît avec des pics, dont celui de 1911. J'ai fait un travail à ce sujet : la canicule de 1911 a entraîné le décès de trente mille enfants de moins de quatre ans. Egalement le décès de quelques personnes âgées. Mais la canicule de 1911 touche avant tout les jeunes enfants. Il y a ensuite l'épidémie de grippe espagnole de 1918, puis la catastrophe de la seconde guerre mondiale, notamment des années 1940 et 1944/1945. Toute la guerre a été terrible pour les enfants.
- ✚ En 1900, le mode d'allaitement continue à jouer un rôle dans la mortalité infantile. Un bébé nourri au biberon court des risques infiniment plus élevés qu'un bébé nourri au sein. Pierre BUDIN, célèbre accoucheur et pédiatre a dessiné cette courbe de la mortalité infantile qui montre les risques considérables encourus par les enfants nourris au biberon et qui expliquent l'effet de la canicule de 1911.
- ✚ Justement la médecine, l'école pastorienne, a permis des progrès en matière de soins de réanimation néonatale, progrès très sensibles qui expliquent l'allure de la courbe de la mortalité infantile. Les spécialistes présents dans cette salle diront que ces progrès étaient bien modestes quand on voit cette couveuse, simple boîte rectangulaire vitrée avec une partie basse permettant de contenir de grands cylindres d'eau chaude périodiquement changées qui maintenaient la chaleur de la couveuse. Ces premières couveuses n'ont pas toujours donné des résultats satisfaisants. Cependant, d'après les statistiques, la survie des enfants de très petit poids de naissance mais sans problème majeur de santé est beaucoup plus grande qu'auparavant.
- ✚ Il y a donc des réussites en matière de soins aux nouveau-nés avant la grande époque des incubateurs de l'après-guerre, mais aussi des initiatives médicales plus sociales, par exemple des « *Goutte de lait* », c'est-à-dire des lieux où l'on va surveiller la croissance de l'enfant mais aussi



distribuer du lait stérilisé. Stérilisation du lait et des biberons rendue possible par Pasteur. Une « *Goutte de Lait* » a été inaugurée à Versailles en 1899 et ensuite transformée en « *Espace petite enfance - Goutte de Lait* » cent ans plus tard.

✚ Je voudrais aussi évoquer les chambres d'allaitement, innovation à la fin du dix-neuvième siècle/début du vingtième. Ce sont des petites ou grandes structures installées au sein des entreprises. Ce sont vraiment des chambres, c'est-à-dire une pièce dans laquelle les mères ouvrières vont venir plusieurs fois dans la journée donner le sein à leur enfant. Ces chambres d'allaitement ont connu leur heure de gloire - si j'ose dire - pendant la guerre de 1914 pour laquelle les femmes étaient mobilisées. Il a donc fallu créer très rapidement des modes de garde pour les ouvrières. Elles vont péricliter dans les années vingt.

✚ Je continue par une image de revendication, une scène amusante qui date de l'après première guerre mondiale. On y voit manifester des enfants portant des pancartes « *Nous voulons le lait de maman* », « *Nous voulons le sein de maman* ». Il y a aussi des revendications concernant la création de modes de garde. On entre dans une période assez marquée par les normes qui deviennent des règles impératives, concernant en particulier « *l'horloge de bébé* ». Certains d'entre vous qui ont une longue pratique professionnelle savent combien il était important de respecter l'horloge ! C'est-à-dire les tétées toutes les trois heures, les périodes de sommeil, et ensuite une toute petite marge pour le bain. Les normes deviennent très impératives et ne vont commencer à se transformer qu'à partir du moment où est justement vaincue une cause majeure de mortalité de l'enfant, c'est-à-dire les maladies infectieuses. Donc à partir du moment de l'utilisation massive de la pénicilline puis des antibiotiques et de la vaccination.

Les enjeux récents des modes d'accueil

On arrive à la situation actuelle pour laquelle j'ai puisé mes sources dans une publication de la CAF « *L'accueil du jeune enfant 2008* ». Je voudrais vous montrer quelques images qui font réfléchir.

✚ La part des enfants de moins de six ans dans la population totale : on retrouve ce qu'on appelle « *le croissant fertile nord est* », bien connu des démographes. Il y a plus d'enfants dans la population parce que la fécondité est plus élevée dans le nord que dans le sud, et surtout que dans le sud-ouest. Quand on voit le contraste avec la carte du nombre de places d'accueil collectif pour les enfants de moins de trois ans, on se dit qu'il y a une contradiction majeure. Au croissant nord-ouest correspond un croissant sud-est en matière de modes de garde collectifs. Il y a donc là un fossé entre les besoins potentiels et l'offre de modes de garde collectifs. Evidemment, d'autres modes d'accueil se sont développés. Je n'en ai pas parlé mais ils sont aussi anciens. Ils commencent à deux ans mais connaissent des difficultés, très variables selon les régions de France et la pression existante. La scolarisation compense un petit peu ces modes de garde collectifs puisqu'elle est inversée : l'école maternelle est très présente au nord-ouest, spécialement en Bretagne. D'autres modes d'accueil correspondent à cet axe nord-ouest :

* la garde par les assistantes maternelles qui représente aussi une forte proportion des modes de garde dans le nord ouest (37 %).

* les parents : 27 %

* les crèches prennent en charge seulement 18 % des enfants de moins de trois ans dont les deux parents travaillent.

* Les grands parents 9 %

* les gardes à domicile 4 %

* et les « autres modes de garde » dont je ne sais pas très bien ce qu'ils signifient : 4 à 5 %.

Autrement dit, les modes de garde collectifs sont très minoritaires et ne couvrent qu'un cinquième des besoins.

✚ En somme, la question des modes de garde est ancienne mais reste d'une brûlante actualité. A travers ce graphique, on voit les aléas des politiques publiques, municipales et nationales, soutenues par la CNAF mais qui ne progressent pas de façon linéaire. On voit ici que justement la programmation en matière de places de crèche ne paraît pas continue et semble au contraire se stabiliser, voire régresser. Or, il est bien connu maintenant qu'en matière de famille et de constitution de la descendance, il existe une corrélation positive entre le taux d'activité des femmes et la fécondité. Là où l'activité des femmes est le plus élevée, le taux de fécondité est aussi le plus élevé, comme en Norvège et en France.

✚ Je termine par deux images qui montrent comment aujourd'hui la question des modes d'accueil est un défi du point de vue de l'éducation même des tout-petits. Comment l'enfant va-t-il s'épanouir au cours de ses premières années ? Quelle attention lui accorde-t-on au niveau de tous ses besoins, relationnels, psychologiques, de santé... ?



✚ Et enfin par une image qui m'a été donnée il y a déjà longtemps, une scène de PMI en 1995. Là-aussi, la question de l'éveil de l'enfant, la question du jeu, la question du langage, du parler avec l'enfant rejoint la question des modes d'accueil.
Je vous remercie.

DOCTEUR LAVAUD

Merci beaucoup Madame ROLLET. La situation de l'école maternelle en Bretagne, n'est pas due seulement au problème de la langue mais également à un taux de chômage inférieur à celui de la population nationale. Beaucoup de femmes travaillent et comme il n'y a pas beaucoup de modes de garde collectifs ni même individuels, il y a une poussée très importante de la scolarisation.

MADAME ROLLET

Cela rejoint aussi, de toute façon, un taux de scolarisation des jeunes beaucoup plus élevé dans cette région. Par exemple, le taux de baccalauréats est beaucoup plus fort en Ille et Vilaine car il y a une forte volonté de scolarité.

INTERVENTION

Il y a plusieurs éléments : d'abord le fait qu'il y ait plus d'assistantes maternelles provient d'éléments historiques et culturels. Les familles se tournent vers l'accueil individuel. Par rapport, à la scolarité, l'école catholique est très présente et permet évidemment aux enfants d'être scolarisés et de répondre à cette volonté de scolarisation.

DOCTEUR LAVAUD

C'est multi factoriel.

MADAME LECHEVILLIER)

Aujourd'hui, où je vis, ces conséquences qu'on peut qualifier d'historiques font qu'il y a eu un rattrapage nécessaire par rapport au taux d'accueil collectif qui ne peut se faire que progressivement.

MADAME ROLLET

Tous les parents qui veulent une place en mode de garde collectif ne sont pas satisfaits, loin de là.

DOCTEUR LAVAUD

Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à la parole à Madame LE CHEVILLIER qui va nous parler du rôle et du soutien des Caisses d'Allocations Familiales dans ce domaine des structures de garde d'enfants.



MADAME LE CHEVILLIER : « ROLE ET SOUTIEN DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES »

Bonjour à toutes et à tous. Ignorant votre degré de connaissance du sujet, je vais être la plus généraliste possible et évoquer les questions techniques ensuite. Je trouve assez sympathique que Madame Rollet, représentante du Comité National de l'Enfance ait évoqué la plaquette 2008 de la CAF concernant l'accueil du jeune enfant ! Vous pouvez la retrouver sur le site CAF.fr ainsi qu'une série d'informations sur tous les modes d'accueil et quelques documents à télécharger sur le site du Monde-enfants.fr.

Les Caisses d'Allocations familiales mettent en œuvre ce que la Caisse Nationale leur demande de faire. Cela peut paraître un peu réducteur, mais nous sommes sur des orientations de définition et travaillons en lien avec les Ministères concernés pour participer à la définition des besoins de la petite enfance. Je voudrais apporter une petite précision car Madame Rollet parlait de *garde d'enfant* et nous parlons d'*accueil*. C'est aussi une évolution même si le bandeau d'accueil du site.fr parle de garde car les familles qui font des recherches ne vont pas taper « *accueil* » mais « *garde* ». Cependant, nous tenons vraiment au terme « *accueil* » qui ne signifie plus la même chose qu'auparavant.

Quand on évoque l'ensemble des caisses locales et de la CNAF, le rôle de la branche Famille n'est plus aujourd'hui dans cette seule thématique de santé publique dans l'accueil des enfants. Elle est travaillée autrement par les services de PMI dès le plus jeune âge, avec les examens de grossesse mis en place du côté de l'Assurance Maladie, du côté des Conseils Généraux avec la décentralisation et la question de la protection de l'enfant. Aujourd'hui, la question de l'accueil de l'enfant est plutôt une question d'éveil de l'enfant. Il y a donc un choix de société même si, à une époque et c'est encore vrai aujourd'hui, on est aussi sur un objectif nataliste. Du reste, on est assez satisfait du taux de natalité en France, alors qu'en Allemagne les femmes ont dû rapidement choisir entre travailler ou faire des enfants. Et elles ont choisi de travailler et de ne pas faire d'enfants ! La question est bien celle-ci quand on est sur un taux de natalité relativement élevé. Il ne s'agit pas seulement de « l'activité féminine ». Le fait que le père et la mère travaillent permet de favoriser l'arrivée du deuxième enfant. Du coup, se pose la question du mode d'accueil et celle de cette fameuse conciliation entre vie professionnelle et familiale à laquelle nous rajoutons la vie sociale. Depuis sa création il y a de nombreuses années, la branche « Famille » intervient sur ce champ-là de façon à soutenir, bien évidemment financièrement, le développement des modes d'accueil dans un objectif de diversité, de pluralité de choix et de respect du choix des parents. Je pondère car, ainsi que l'a souligné Madame Rollet, on voit bien qu'il n'y a pas partout des modes d'accueil suffisants pour répondre à toutes les demandes. Est-ce réellement un vrai choix en fonction de la pluralité des modes d'accueil offerts ? Je ne pense pas.

Notre rôle ne porte pas uniquement sur le financement. Nous avons aussi un rôle d'engineering social et donc d'expertise, d'accompagnement des projets. Et c'est significatif puisque toutes les sources citées par Madame Rollet dans la deuxième partie de son exposé proviennent de la CAF dans ses fonctions de recherche, dans sa fonction statistique, dans sa fonction de diagnostic, de connaissance de ce qui existe entre le besoin et l'offre, et aussi dans son rôle de régulation - sur quels territoires faut-il aller désormais ? Cela paraît simple quand on voit des cartes. On peut se dire qu'il faut aller sur tel ou tel territoire parce où les modes d'accueil ne sont pas nombreux. Mais encore faut-il que la demande existe ! Il faut bien corrélérer offre et demande. Et ensuite connaître la vraie nature du besoin. Pour ce qui est de la Bretagne par exemple, est-ce vraiment un besoin qui est exprimé en termes de mode d'accueil individuel ou collectif ? Et comment pouvoir estimer et analyser la nature de ces besoins ? En sachant que c'est le plus compliqué parce les familles répondent souvent par rapport à ce qu'elles connaissent, par rapport à ce qui existe autour d'elles et sont plus sur des idées toutes faites - sans aucun jugement de valeur de ma part - que sur une véritable réflexion sur le mode d'accueil qui correspondrait le mieux à leur mode de vie et à leur enfant. Car c'est l'intérêt de l'enfant qui importe.

Dès lors, dans ce rôle de régulation, nous avons essayé de travailler sur l'accueil individuel et l'accueil collectif. Pour l'accueil individuel il y a les assistantes maternelles et aussi l'accueil à domicile. De l'autre côté, en ce qui concerne les modes d'accueil collectif avec leur palette d'une grande diversité. Ce qu'on appelait « *la crèche collective* » avec ses variantes comme la garderie, ce que nous appelons aujourd'hui le multi accueil. Dans ce multi accueil, on utilise un nouveau vocabulaire comme crèche d'entreprise. D'ailleurs, nous n'utilisons même plus ce mot-là chez nous puisqu'on distingue en fait la crèche d'employeur et la crèche de quartier. Parce que derrière, se pose la question des gestionnaires. Ce qui nous importe, c'est de savoir d'où viennent les enfants. Viennent-ils du quartier ou sont-ils des enfants d'employés du quartier où ils viennent travailler ? Peu importe ! La crèche se situe-t-elle dans l'entreprise ou pas ? Peu importe. La plupart ne sont pas nécessairement situées



dans l'entreprise mais à l'extérieur car la question des locaux se pose. Parmi ces crèches, on va trouver les micro-crèches qui sont quelque chose de nouveau. C'est la question de la taille.

Je fais exprès de développer ce thème parce qu'on voit bien qu'en fonction de ces différentes palettes, on ne va pas répondre avec les mêmes outils en milieu rural et urbain. En milieu urbain, on peut évidemment créer un multi accueil avec un nombre de places relativement important parce qu'il y a une demande prégnante et donc un taux d'occupation qui sera suffisant pour que la structure puisse fonctionner de façon satisfaisante - de façon à ce que son prix de revient et pour les familles et pour la collectivité en général soit le plus satisfaisant possible et permette de créer plus de places

Le graphique le montrait : en même temps qu'on crée des places, des places se détruisent forcément. Un rapport de la Cour des Comptes souligne que, tous les ans, dix mille places sont créées et deux mille disparaissent, pour des raisons diverses et variées :

- * il n'y a plus de demande sur un quartier vieillissant,
- * la crèche est elle-même vieillissante et n'attire pas forcément les familles, elle a besoin être renouvelée,
- * il n'y a pas forcément le personnel nécessaire,
- * ou tout simplement une question de rentabilité qui fait que cela coûte trop cher et qu'on ferme,
- * des questions sanitaires se posent, il y a un mélange de tous ces éléments ...

Il y a aussi un autre phénomène : quand un gestionnaire demande l'ouverture d'une structure, il demande un agrément PMI pour un nombre de places et, entre le moment de sa demande et le moment de l'ouverture, il s'aperçoit que pour être rentable il lui faut un nombre de place moins important et ce sont des places artificiellement perdues. Dans cette fonction de régulation, nous ne sommes évidemment pas seuls et on s'interroge évidemment avec les différents acteurs concernés, c'est-à-dire les gestionnaires des structures, et aussi et surtout les collectivités territoriales, les conseils généraux qui agrément, les familles qui vont exprimer leurs besoins, et éventuellement les entreprises quand on est sur le secteur de l'employeur.

On va regarder ce qui est le plus intéressant : une micro-crèche qui pourra accueillir dix enfants puisqu'un décret est en préparation, qui va être plus adaptée sur un milieu rural, mais aussi peut-être en milieu urbain pour des raisons diverses et variées. Soit parce qu'il n'y a plus de foncier. Ainsi à Paris et à Lyon, il n'y a plus de foncier, il est donc plus facile de trouver un local plus petit avec moins d'enfants. Soit sur un quartier nouveau d'accession à la propriété où la structure va être viable pour un temps. Puis les personnes, installées pour une durée relativement longue, vont être « vieillissantes » - toutes proportions gardées - mais ne vont pas quitter le quartier. On va donc déplacer la structure.

Le financement de l'accueil individuel et de l'accueil collectif n'est pas de même nature. Quand on est sur l'accueil individuel on solvabilise les familles en leur versant des prestations : prestations parentales avec la question de la durée plus ou moins longue du congé parental. Il faut alors prévoir d'autres modes d'accueil. On finance la garde à domicile et les assistantes maternelles. On ne finance pas directement l'assistante maternelle et il y a différentes modalités d'intervention. Depuis la loi de financement de la sécurité sociale de 2009, existe le regroupement d'assistantes maternelles qui peuvent exercer leur profession en-dehors de leur domicile. On ne finance pas la structure en tant que telle, on finance les parents qui, eux, vont chez l'assistante maternelle. Aujourd'hui, la prestation d'accueil du jeune enfant s'élève à un milliard d'euros. Le Fonds National des Prestations Sociales n'est pas limitatif. Les personnes qui remplissent les conditions y ont droit et c'est abondé par le budget de l'Etat. D'un autre côté, quand on finance les structures collectives, on va abonder un autre fond, le Fonds National d'Action sociale qui fait l'objet de négociations tous les quatre ans avec les services de l'Etat pour savoir à quelle hauteur on va pouvoir bénéficier de ce crédit pour financer les structures collectives, ou éventuellement retarder ce financement puisque la réflexion pour garder l'équilibre entre collectif et privé n'est pas toujours aussi simple. Le volume de ce Fonds représente deux milliards d'euros. On fait la répartition sur les enfants de moins de trois ans et peu importe qu'il y ait un ou deux parents qui travaillent. 70 % de ces enfants sont gardés par les parents ou la famille, 30 % en-dehors des structures, dont 30 % sont accueillis dans les structures et 30 % par les assistantes maternelles. Aujourd'hui, les crèches collectives, offrent trois cent trente deux mille places – si on tient compte également des crèches familiales qui fonctionnent avec des assistantes maternelles recevant les enfants chez elles mais qui relèvent d'un gestionnaire. Elles sont salariées et non pas dans une relation de gré à gré avec les parents qui peuvent ne pas fréquenter de façon régulière des lieux d'accueil collectif. On ne va pas passer de 70 % de (?) à 70 % d'accueil collectif en sachant que le coût pour la collectivité – peu importe la nature du financeur - n'est pas du tout de la même proportion et doit varier du simple au triple. Une place en accueil collectif coûte très cher ! C'est donc une question de choix de société. Quel est l'objectif poursuivi ? Est-ce un objectif d'éveil des enfants pour faire que le niveau de la société soit plus élevé ou est-ce une question de garde ? C'est-à-dire d'offrir un nombre suffisant de places par rapport à la demande exprimée.



C'est toute la question qui s'est posée au moment des élections présidentielles et un peu après autour de la réflexion sur le service public, par exemple le droit opposable à la garde d'enfant. On n'y répond évidemment pas de la même façon ni avec les mêmes moyens financiers. Aujourd'hui, on est sur un mixte de tout cela. De notre côté, en ce qui concerne le financement de l'accueil collectif, nous allons intervenir de façon différente face à une collectivité territoriale qui souhaite créer une crèche sans en avoir les moyens et demande ce qu'elle peut faire d'autre. Nous allons évidemment intervenir sur le financement de l'investissement et ensuite sur la partie fonctionnement. Sur chacun de ces volets nous avons deux façons d'intervenir : le Fonds National d'Action Sociale qui délègue la majeure partie des fonds aux CAF, lesquelles vont les distribuer par rapport aux règles définies par la CNAF, avec pour seule marge la possibilité de choisir avec quel partenaire elles vont contractualiser, qui elles vont financer par rapport à cet aspect diagnostic qui est à faire en amont. A savoir faire en sorte que lorsqu'elles financent un projet elles doivent tenir compte de la qualité de l'accueil mais aussi en matière de rentabilité – même si cela peut être déroutant -. Nous avons à gérer des fonds publics et nous devons veiller à ce qu'ils soient utilisés de la façon la plus optimale possible. Sur ces financements, il faut choisir les différents interlocuteurs. Il y a également une partie de financement complémentaire, une dotation attribuée à chaque CAF en fonction de critères particuliers. Elle peut utiliser cette dotation comme elle le souhaite, en respectant les orientations fixées par la CNAF pour créer un certain nombre de places. Du coup, sur les fonds de la Petite Enfance - certains doivent connaître en matière d'aide au fonctionnement - une Prestation que je pourrais définir comme la première couche de financement. La deuxième couche est représentée par ce qu'on appelle aujourd'hui le Contrat Enfance et Jeunesse qui peut aussi venir en complément. La branche Famille est le principal financeur par place côté accueil collectif et la CAF rajoute souvent une partie complémentaire. La plupart du temps, quand il y a un Contrat Enfance et Jeunesse, c'est qu'on a aussi versé des crédits d'investissement pour la création de ces structures. De ce fait, nous avons quelques exigences face aux personnes à qui on donne ces aides pour que, là-aussi, ces investissements fonctionnent de la façon la plus optimale possible.

Tous les quatre ans, nous négocions et nous inscrivons nos engagements. Parmi ces engagements signés l'an dernier, la PMI s'est engagée en avril à expérimenter les Jardins d'Eveil. Aujourd'hui, les enfants scolarisés sont au nombre de cent cinquante mille. On ne va pas pouvoir financer autant de places en Jardin d'Eveil. C'est plus pour répondre à un problème particulier lorsque les écoles maternelles ne prennent pas les enfants à deux ans. D'ailleurs, elle les refuse s'ils ne sont pas propres.

Je vais m'arrêter ici parce que je préfère que vous me posiez des questions.

QUESTION

Par rapport à la place de l'enfant dans la société, aux difficultés de concilier vie familiale et vie professionnelles dans une Europe élargie n'y aurait-il pas un travail à faire en direction de l'entreprise pour modifier les structures de l'entreprise qui se développe, notamment décaler sur les salariés qui ont des revenus très faibles. A quel niveau la CAF pourrait-elle agir ? Il faut que les parents soient là pour s'occuper des enfants. Que peut-on faire pour les tout-petits ?

REPONSE

D'abord, la question des horaires atypiques qui ne signifient pas forcément tôt le matin ou tard le soir. Cela peut être aussi, et c'est de plus en plus le cas, l'impossibilité pour une famille de savoir à l'avance de combien d'heures elle va avoir besoin, quels jours elle va en fait travailler d'une semaine sur l'autre. Quand vous êtes face à une crèche, c'est compliqué. De plus ces familles ont souvent des revenus faibles. Du coup, la crèche avec son coefficient familial, son barème défini par la CNAF pour favoriser l'accueil, est la structure qui correspond davantage à ce qu'elles pourraient financer. On ne sélectionne pas les enfants en fonction des revenus des parents. Nous avons une responsabilité et notre rôle est de savoir jusqu'où nous pouvons aller dans le financement des structures sur les horaires atypiques. Ouvrir une crèche à cinq heures du matin et la fermer à vingt-trois heures est-il une bonne chose ? Nous réfléchissons à la façon de financer à la fois l'accueil collectif et l'accueil individuel, de façon à pouvoir aider ces familles pour que l'enfant puisse être gardé au domicile des familles très tôt le matin ou très tard le soir par une personne qui pourrait ensuite l'emmener à la crèche si nécessaire. C'est de plus en plus le cas car l'accueil des enfants se complexifie. On est sur plusieurs réponses pour un seul enfant, sauf qu'on est sur des coûts très importants. La réflexion est aussi de savoir que c'est aussi un choix de société sur lequel on peut éventuellement participer avec des mesures sur lesquelles ce n'est pas à nous de décider complètement, voire même assez peu. A chaque fois, le rôle du gouvernement et des pouvoirs publics est d'analyser cette partie diagnostic. Ouvrir une crèche coûte a priori moins cher pour la collectivité, mais est-ce vraiment le cas pour la société ? De toute façon, pour la collectivité, financer des enfants qui viennent heure par heure coûte



cher, mais au bout du compte, peut être moins onéreux. Dans cet esprit, un financement pour des expérimentations vient d'être voté. Nous avons une ligne de finances pour des projets sur des territoires très particuliers qui répondent plus à des familles dites précaires – notamment les femmes de ménage. L'autre moyen, vous avez tout à fait raison de le souligner, est d'essayer d'intervenir auprès des entreprises même si c'est plus le rôle des partenaires sociaux. Notamment dans notre travail avec l'Observatoire de la Parentalité dans les entreprises. Cela se fera très progressivement, les choses ne changent pas très vite. Ou par des dispositifs consistant à majorer le financement de la prestation Accueil des Jeunes Enfants selon les horaires et sous certaines conditions. Des expérimentations sont mises en place, notamment en Ille et Vilaine avec la ville de Rennes qui a réfléchi à la question du ménage dans les entreprises. Est-il indispensable de le faire tard le soir et tôt le matin ? Ce n'est pas si simple. La question du travail du dimanche se pose également car il faut prévoir les services correspondants, voir si ces familles peuvent ne pas travailler lundi ou mardi. Ce sont des choix de vie. Vous avez raison de dire que les entreprises ont à réfléchir. Elles sont de plus en plus sensibilisées à la question de l'accueil du jeune enfant parce qu'elles réfléchissent évidemment rentabilité. « *Rentabilité* » n'est pas un gros mot ! Quand on est sur l'absentéisme, la productivité, le bien-être au travail, la question du jeune enfant se pose.

QUESTION

Pour les horaires atypiques dans les collectivités, les parents sont dans le système de « la débrouille », casent leur enfant à droite et à gauche sans mode de garde fixe. Parle-t-on vraiment de l'intérêt de l'enfant ? Vaut-il mieux essayer de s'adapter aux horaires plus en adéquation avec ce que vivent les parents, que de fermer un peu tôt ? Il faut regarder ce qui se passe dans les territoires.

REPONSE

Vous avez tout à fait raison. J'ai vu le cas de l'aéroport de Beauvais avec une personne qui, à une demi-heure près, pouvait aller chercher ou non son enfant à la crèche et n'avait pas trouvé la personne nécessaire. D'où l'importance du diagnostic territorial en amont et en aval pour bien identifier les besoins. Cela peut être fait au fur et à mesure.

QUESTION

Dans le même ordre d'idée, on peut poser la question de la qualité en crèche hospitalière. On arrive à fermer seulement quelques jours dans l'année. Avec des horaires de travail variables, un jour le matin un jour le soir, avec deux heures de trajet qui viennent s'ajouter aux heures de présence. Au total, un grand nombre d'heures pour l'enfant !

REPONSE

Nous intervenons à l'hôpital quand la crèche s'est engagée à s'ouvrir sur l'extérieur, c'est-à-dire à accueillir sous certaines conditions des enfants qui ne sont pas des enfants du personnel hospitalier mais des enfants du quartier. Cela marche plus ou moins bien pour plusieurs raisons. Une question interne aux hôpitaux parce que les crèches hospitalières sont anciennes et ont besoin d'être rénovées. Cela a un coût. Il y a une réflexion pour dire que cela va coûter plus cher de rénover la crèche que d'avoir des contrats avec la crèche d'à côté ou une crèche d'entreprise à l'extérieur. Ensuite, les partenaires sociaux disent que c'est gentil d'ouvrir sur l'extérieur alors que ces crèches ne sont déjà pas en mesure de répondre à tous les besoins du personnel ! De plus, le plus gros de la demande se situe sur le même créneau horaire. Se pose également la question de comment faire pour optimiser l'accueil tôt le matin et tard le soir. Une famille va rarement utiliser trois heures d'accueil tôt le matin. C'est déjà un arrache-cœur de mettre son bout de chou très tôt à la crèche ! Finalement, c'est la même problématique qu'avec les aéroports. Ainsi, le comité d'entreprise d'Air France avait mis en place une crèche d'entreprise fonctionnant pas loin de vingt-quatre heures sur vingt-quatre et qui n'était pas tellement utilisée par les familles qui trouvaient d'autres solutions. Une des solutions pouvait consister à financer des horaires de garde à domicile pour que la crèche soit plus utilisée. Mais le père et la mère s'arrangeaient sur des horaires leur permettant d'assurer un relais. Du coup, c'est très compliqué à organiser car il n'y a pas forcément un suivi entre le besoin effectivement exprimé à un instant T et la réponse mise en place à un instant Y.

QUESTION (même intervenante)

En tant que responsables, nous sommes obligées d'accueillir des enfants souvent trop nombreux avec un personnel insuffisant. A terme, cela pose la question de la qualité. Il n'y a pas de contrôle ni de regard extérieur et nous sommes un peu isolées. Il n'est donc pas évident de poursuivre car nous n'avons aucun moyen de rectification.



REPONSE

Il y a la question des financements par rapport au mode d'accueil mais aussi par rapport au personnel. On passait de deux cent mille à huit cent mille places à créer très rapidement et, même si on a les milliards nécessaires, on ne trouve pas forcément immédiatement le personnel à mettre en place dans les structures. Il faut le former. Après avoir été formé, encore faut-il qu'il ait envie d'exercer la profession. Il y a donc tout un travail à faire en amont.

QUESTION

La CNAF intervient sur la création des établissements, mais avez-vous le choix du nombre de professionnels formés ? Il y a pénurie dans toutes les catégories de personnel, éducatrices, puéricultrices... Vous financez des ouvertures depuis 2007/2008, mais on ne peut pas continuer à ouvrir des places sans avoir les professionnels correspondants.

REPONSE

Financer la formation n'est pas notre rôle, mais celui de l'Education Nationale et des Régions. Le problème de la formation sur le secteur de la Petite Enfance est très compliqué car il fait intervenir des acteurs différents qui ont des objectifs différents : l'Education Nationale avec le CAP Petite Enfance, le secteur médical avec les puéricultrices et les médecins, et les organismes de formation divers et variés pour les éducatrices de jeunes enfants, etc.... Ce qui est également difficile c'est la méconnaissance de la nature des besoins en termes de professionnel. Elle n'est pas totale mais assez importante et relève de la même problématique que pour les personnes âgées. De quels professionnels, et en quel nombre, avons-nous réellement besoin ? On est dans l'incapacité de répondre ! Cela varie selon les territoires géographiques. Par exemple, on va former des éducatrices de jeunes enfants ou des puéricultrices dont on pense qu'elles vont aller se disséminer sur différents secteurs. Mais non, elles restent sur le territoire où elles ont été formées parce qu'il est leur territoire de vie. Il faut donc à la fois une vision d'ensemble et une vision territoriale segmentée. Aujourd'hui, la réflexion est de deux ordres, deux façons d'intervenir : la question de l'assouplissement des normes et a-t-on réussi ?

Je pense que la CNAF a été écoutée et a joué un rôle important en disant qu'il ne fallait pas toucher aux taux d'encadrement dans les crèches : un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas et un adulte pour huit enfants qui marchent. Et on est toujours sur les mêmes types de professionnels. Ce qui est sur le point de changer, c'est l'ancienneté requise pour occuper certaines fonctions : elle est ramenée de cinq à trois ans. Mais il faut voir que les Conseils Généraux passent leur temps à faire des dérogations pour diminuer l'ancienneté requise parce qu'il n'y a justement pas assez de professionnels ayant l'ancienneté nécessaire. Il faut pouvoir agir dans l'urgence en sachant que c'est une possibilité et pas une obligation. Différents organismes, les services de PMI, la CAF, des services gestionnaires, les maires, sont là pour donner un minimum d'avis et assurer la qualité de l'accueil. Et en même temps, pouvoir agir sur les formations. Nous CNAF, n'avons pas la main dans ce domaine. Le problème se pose pour toutes les catégories de personnel, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants et principalement auxiliaires de puériculture.

INTERVENTION

Un des inconvénients d'une crèche hospitalière proche d'une crèche d'entreprise, est le chantage exercé après par l'employeur avec l'obligation de prendre les enfants, sinon.... On se retrouve avec des situations insupportables. L'APSU a plombé le système du fait du taux d'occupation. Moins d'argent, plus d'enfants, moins de personnel... cela devient insupportable. Ce matin, j'avais trente-huit gamins pour trois auxiliaires ! Je suis passée de cent-vingt à deux cents gamins accueillis !

INTERVENTION

Nous ne voulons pas un contrôle, nous voulons un soutien, un vrai suivi, pas des chiffres !

REPONSE

Je pense qu'aujourd'hui le métier de directrice de crèche a changé. Il n'est plus le même qu'auparavant parce que la réponse à apporter n'est plus de même nature. On n'attend plus une réponse sanitaire et de santé publique mais une réponse sur l'éveil, l'intérêt de l'enfant et la conciliation vie professionnelle/vie familiale. Qu'est-ce qui est le mieux ? Plus d'enfants accueillis, peut-être dans de moins bonnes conditions qu'auparavant ? Mais ce n'est pas ce que veulent les parents. Ils veulent que leur enfant soit accueilli. Ou faut-il que les enfants ne soient pas accueillis et restent seuls à la maison ? Parce que cela arrive ! Il y a ce choix à faire et il faut aussi positionner le



curseur au bon endroit sur les formations. Un travail doit être fait à la fois sur la formation initiale et la formation continue. Evidemment, il faut également des modules de gestionnaire parce qu'on ne s'invente pas gestionnaire, des modules de management parce qu'on ne s'invente pas manager. Quand on est sûr cela, on est aussi sûr la qualité de l'accueil. Quand on sait gérer au mieux, sans que cela contrevienne à l'intérêt de l'enfant, c'est beaucoup mieux. Ainsi, quand on a mis en place les ordinateurs, certains sont tout de suite allés vers cela et d'autres ont continué à faire leurs calculs sur papier. Il y a cela à faire en conservant à l'esprit l'intérêt de l'enfant.

QUESTION

Est-ce que cela va les crèches vont accueillir des enfants de deux à trois ans ?

REPONSE

Non ! On a souhaité que ces expérimentations puis être adossées à des établissements d'accueil du jeune enfant, que les crèches puissent accueillir aussi une partie de jardin d'éveil. Avec peut-être demain – car cela fera l'objet d'une évaluation pour savoir si cela répond à un besoin, si c'est la bonne réponse, la possibilité de transformer par exemple la grande section en Jardin d'Eveil ou garder la grande section en y ajoutant un Jardin d'Eveil avec des taux d'encadrement, des modalités de fonctionnement et des activités différents de la grande section. En fait, adapter ce qu'on appelait la grande section. Je n'ai pas d'idée sur la question. Mais certainement pas pour remplacer.

DOCTEUR LAVAUD

De toute façon, les directrices de crèche sont actuellement coincées avec les administrations. Comment refuser des enfants ? Parce que, derrière, le personnel soignant doit être en poste. Or, on sait très bien qu'à l'heure actuelle il y a des diminutions de personnel. Je rappelle qu'il est question de supprimer mille postes ! Cela ne paraît pas très important par rapport à la masse des personnels soignants mais, quand on parle de meilleur accueil et de facilités d'éveil des jeunes enfants alors que vous en accueillez de plus en plus parce que vous êtes obligées de le faire, cela aboutit à une diminution de la qualité de l'éveil. Il ne faut pas jouer avec les mots !

On va vous applaudir parce que votre exposé était très documenté et vous avez bien répondu aux questions. C'est important parce que quatorze milliards représente une somme.

REPONSE

Le financement de la petite enfance en France, tous financements confondus, représente un point de PIB, soit dix-neuf milliards d'euros). Avec le nouveau contrat, le secteur de la Petite Enfance augmente de plus de 10 %. C'est énorme, même si c'est insuffisant !



MADAME MORINI : « L'EXEMPLE DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL »

L'accueil de la petite enfance reste une préoccupation en France. On l'a vu, concilier vie professionnelle et vie familiale n'est pas toujours évident pour les parents de jeunes enfants. Cette conciliation est d'autant moins facilitée qu'il existe beaucoup de disparités sur l'ensemble du territoire. La mobilisation de la communauté de communes pour laquelle je travaille et l'engagement de CAF ont été prépondérants pour l'ouverture de différentes structures. Partie de cette structure atypique, je gère actuellement un multi-accueil de vingt places. Il va s'agrandir en janvier 2010 avec l'ouverture d'une deuxième structure distante de quinze kilomètres avec des horaires d'ouverture plus étendus.

Avant de développer l'organisation des multi-accueils, je me propose de revenir brièvement sur l'origine de la mise en place des différents services qui ont impulsé l'ouverture de ces multi-accueils.

En 2000, je suis arrivée sur un terrain dépourvu de structures pour la petite enfance. J'ai mis en place une halte-garderie itinérante. L'accueil des enfants s'effectuait dans des salles communales aménagées et sécurisées. Peu à peu, la structure a connu un essor considérable. Pour répondre à de nouveaux besoins exprimés par les familles, un nouveau projet a été élaboré, l'ouverture d'une structure fixe.

En 2005, la communauté de communes a réhabilité un ancien bâtiment militaire dont une partie des locaux a été affectée à l'accueil des jeunes enfants. Ce qui me permettait également d'avoir une amplitude d'ouverture plus importante.

Après quelques années de fonctionnement, il s'est avéré que les parents utilisaient le service de façon régulière. Un changement d'habilitation a été opéré pour que la structure devienne un multi-accueil.

Devant la difficulté de répondre à la demande des familles et arriver à accroître le nombre de place, un nouveau projet multi-accueil a commencé à être élaboré. Il est installé dans une structure de type modulaire et a ouvert ses portes le 4 janvier 2009. Le décret du 1^{er} août 2000 harmonise et simplifie les normes et regroupe sous une appellation commune « *Etablissements et services d'accueil des enfants de moins de huit ans* », les crèches, haltes-garderies ou toute autre structure accueillant de jeunes enfants. Il s'agit simplement de considérer un fonctionnement différent. Le décret donne aussi la possibilité de conjuguer dans un même établissement plusieurs types d'accueil : accueil régulier – crèches – ou occasionnel – haltes-garderies, d'où l'apparition du terme multi-accueil.

« Les Trottinou » et « A petits pas » sont donc deux structures de multi accueil qui ont pour mission de proposer un mode d'accueil occasionnel ou régulier des enfants âgés de trois mois à six ans. A noter que le terme *garde* a peu à peu laissé la place au terme *d'accueil*. A mon sens, conjuguer accueil régulier et accueil occasionnel est adapté aux changements de la société en octroyant une souplesse pour les familles. En effet, les familles peuvent accompagner leurs enfants pour un temps court et ce tout au long de la journée, ou au contraire venir des journées entières. Par contre, il demande au personnel une adaptation constante. L'adaptation de part et d'autre est reprise dans le livre d'Anna Pinelli « *A quand un seul lieu d'accueil pour les moins de six ans ?* ». Je cite « *Le multi-accueil n'est pas toujours bien vécu par les professionnels et les enfants. La législation de 2000 sur la possibilité pour les modes de garde de multiplier les offres de service a déstabilisé leur organisation bien huilée. On est bien loin du fonctionnement régulier de la crèche où les horaires du personnel et des enfants sont fixes. L'objectif du multi accueil, c'est la souplesse maximale.* ».

En ce qui me concerne, la mise en place n'a pas été mal vécue puisque nous avons commencé par l'idée que le passage vers le multi-accueil n'a été que d'acter la réalité du fonctionnement de la structure fixe. Toujours en référence à l'article 180 du décret 2000, qui décrit de la façon suivante les missions des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans : « *Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leurs sont confiés ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'affirmation sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.* ». Veiller, assurer, développer, concourir, apporter, socialiser, beaucoup de verbes qui font parfois oublier les difficultés du personnel à assurer ces missions. Dans une structure multi-accueil, il faut répondre à diverses demandes d'accueil : des accueils réguliers qui sont les plus simples puisque les parents ont une activité professionnelle. On choisit son mode de garde. Il suffit de planifier les présences de l'enfant. Ceci se complique quand les parents ont des horaires atypiques. Par exemple, en juin 2008, une famille a fait une demande pour l'accueil d'un très jeune enfant quatre jours par semaine de onze heures trente à dix-sept heures trente. Pour prendre en compte la demande, il a fallu trouver un ou plusieurs enfants susceptibles d'être accueillis sur la même plage horaire, de huit heures à onze heures trente. Il semble paradoxal de réussir le choix de son mode de garde avec en comparatif un taux d'occupation pour être dans la structure. Cette notion de taux d'occupation renvoie aux indications données par le



Contrat Enfants-Jeunesse signé avec la CAF. Pour l'accueil occasionnel, les familles n'ont pas souvent de besoins particuliers. Elles souhaitent profiter d'une socialisation en douceur avant l'entrée à l'école. La fréquentation de la structure se fait donc sous forme de rendez-vous d'urgence. Nous sommes tenus d'accueillir un enfant rapidement pour faire face à un souci ponctuel. Par exemple, une maman est arrivée dans la structure un lundi matin avec son enfant de cinq mois. Devant assurer une mission d'intérim pour une semaine, elle devait trouver une solution de garde. La situation n'est pas idéale pour l'enfant qui semble parachuté. Mais notre rôle consiste bien à accueillir de la meilleure façon possible. Ce type d'accueil renvoie à ce qui est stipulé dans l'article déjà cité du décret du 1^{er} août 2000 : « aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie familiale et vie professionnelle. ». Toujours en référence à ce décret, nous devons concourir à l'intégration sociale des enfants atteints de maladie chronique. Dans ce cas, nous sommes amenés à prendre en charge des enfants dits « à particularité ». Ce qui peut occasionner un fonctionnement un peu différent pur apporter un travail éducatif de qualité.

Après ce descriptif de l'accueil modulaire, je me propose de revenir sur le fonctionnement et le personnel. Une seule équipe assurera le fonctionnement des deux multi-accueils et du côté itinérant plusieurs fois par semaine. En vue de l'ouverture du second module qui a pris un peu de retard puisque nous aurions dû ouvrir en octobre 2009, tout le personnel est en place à l'heure actuelle. Les structures sont ouvertes, l'une de huit heures à dix-sept heures trente, la seconde de sept heures trente à dix-huit heures trente. L'équipe est composée de moi-même, éducatrice de jeunes enfants, qui suis responsable des structures et supervise également le relais assistantes maternelles, de deux éducatrices de jeunes enfants, de quatre auxiliaires de puériculture et de cinq CAP Petite Enfance, enfin de quatre agents d'entretien. La mobilisation de qualifications de compétences diverses est pour moi un atout dans la prise en charge des enfants mais répond aussi à des exigences particulières. L'élément pédagogique comme le projet d'établissement. Pour en revenir à la gestion du quotidien, nous n'avons pas de sections par tranche d'âge, mais les agents ayant la plus grande amplitude de travail dans la journée se chargent des plus petits. Ce qui permet de faire l'accueil et le départ des bébés. Un classeur de réservations est en place. Sur chaque journée, sont reportés les enfants en place de crèche, les enfants venus sur le créneau du matin et de l'après-midi et enfin ceux qui sont en attente d'une place. Dans la gestion du quotidien, le jonglage est permanent. Dès que nous avons connaissance de l'absence d'un enfant, nous redistribuons sa place. D'autant plus que l'agrément peut être modifié. C'est-à-dire que notre capacité d'accueil est différente suivant les périodes de la journée et de l'année, compte tenu des variations prévisibles. Ce classeur permet aussi à l'équipe de visualiser les enfants présents dans la journée. Malgré les arrivées et les départs qui peuvent s'effectuer tout au long de la journée, nous veillons à ce que l'accueil reste un moment privilégié et à respecter le rythme des enfants qui viennent sur la journée complète. Pour cela, aucun départ ni aucune arrivée n'ont lieu entre onze heures trente et treize heures trente.

Pour un échange privilégié entre les professionnels et les enfants, l'accueil est un moment primordial pour aider l'enfant et le parent à passer le cap de la séparation. Le dialogue est favorisé par un moment d'échange qui doit permettre de mieux connaître l'enfant et sa famille et son mode de vie. La connaissance des enfants doit permettre de s'adapter à ses besoins spécifiques et ainsi agir dans la continuité. L'attitude du professionnel est par conséquent très importante. Il se doit d'accompagner par la parole et de rassurer. Les temps de départ sont les plus individuels possibles. Pour les plus petits, un cahier de vie est rempli et sert de support pour la retranscription du déroulement de la journée. Pour les autres enfants, toutes les informations sont notées sur des feuilles de bord où apparaissent non seulement les heures de départ et d'arrivée, mais aussi les temps de sieste et le déroulement du repas.

J'ai évoqué l'avantage du multi-accueil pour les familles, c'est-à-dire la souplesse. La difficulté de gestion par rapport à cette souplesse. Mais qu'en est-il de l'enfant, de son besoin de stabilité et de repères ? Dans notre structure, la journée est entrecoupée de départs et d'arrivées. N'est-ce pas perturbant pour les enfants ? Cette question, nous nous la sommes posée en réunion d'équipe au regard de notre façon d'agir et nous avons vu que, même si nous n'avons pas de sections par tranche d'âge, nous mettions en place des groupes, à partir d'une certaine heure. Ces groupes constitués, l'un par des enfants allant quitter la structure et l'autre par les enfants restant toute la journée, prenaient un rythme différent. Ce mode de fonctionnement nécessite une mobilisation d'un plus grand nombre de professionnels.

Mais, nous professionnels, sommes-nous prêts à brader la qualité au prix de la quantité ? En ce qui me concerne, non ! Je continuerai à prendre le temps d'accueillir, d'intégrer, de baisser l'effectif pour permettre aux enfants dits « à particularité » d'être accueillis et de bénéficier d'une prise en charge de qualité. Notre rôle est de contribuer, ainsi que les familles, au bon développement des enfants.



L'accueil des jeunes enfants est certes au centre de nos préoccupations. Il doit cependant susciter une attention particulière afin de leur garantir sécurité et épanouissement.

QUESTION

Pourquoi avez-vous parlé de l'âge de six ans ?

QUESTION

Parce que c'est en fait cinq ans révolus.

QUESTION

Pourquoi les enfants de cet âge ?

REPONSE

Parce qu'en milieu rural, il y a beaucoup moins de scolarisation. Elle se fait en moyenne à trois ans et neuf mois. On a parlé tout à l'heure de Jardins d'éveil. Depuis plusieurs années déjà, nous avons organisé à l'intérieur de notre structure ce que nous appelons les ateliers. Nous y prenons en charge d'une façon un peu spécifique les enfants entre trois-quatre ans qui s'ennuient et qu'il faut aider à aller vers autre chose.

QUESTION

Vous calquez votre fonctionnement sur les écoles maternelles ?

REPONSE

Nous ne pouvons pas. En effet, ainsi que je l'ai expliqué, en tant que multi-accueil, chaque personne a généralement cinq enfants en charge. Ce n'est pas le rêve, mais ce n'est pas mal ! Effectivement, en tant que multi-accueil, nous avons une gestion un peu particulière dans le sens où l'accueil occasionnel est différé les jours d'atelier qui ne se déroulent que deux jours par semaine. Les enfants qui viennent en accueil occasionnel sont réunis parce qu'on ne peut pas tout faire ! Mais le faire tout au long de la semaine au même rythme que l'école nécessiterait une autre structure à côté. Les moyens financiers ne sont pas suffisants pour que nous puissions nous lancer dans l'expérimentation.

Docteur LAVAUD

Vous êtes une directrice heureuse !

REPONSE

J'ai quand même une liberté d'action. Heureusement, le gestionnaire est derrière pour nous soutenir. Sinon au regard du taux d'occupation, nous devons avoir plus de 70 %. C'est toujours le même problème !

QUESTION

Comment les parents payent-ils ?

REPONSE

Nous faisons des contrats de mensualisation. Toutes les familles extérieures au territoire de la communauté de communes ont un tarif majoré.



MADAME THEREZIEN-RACAMIER : « L'EXEMPLE DES CRECHES D'ENTREPRISE »

Bonsoir à vous tous. Mon témoignage de ce soir va aborder quatre parties :

- Où en est le développement des crèches d'entreprise ?
- Qu'est-ce qu'une crèche d'entreprise ?
- Quels en sont les avantages et les inconvénients?
- Quels en sont les partenaires institutionnels ?

Le Comité National de l'Enfance m'a spécifiquement demandé d'expliquer mon parcours jusqu'à la vice-présidence de la Fédération Française des Entreprises de crèches.

Mon parcours ne se situe pas du tout dans la Petite Enfance. Je suis diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et j'ai passé douze ans dans des grands groupes. Puis j'ai eu un premier enfant et j'ai rencontré des difficultés de garde qui m'ont amenée à créer une crèche associative.

Après avoir présidé cette association pendant sept ans, j'ai passé la main. Avec cette association, nous avons créé une crèche en 2003. Elle a résolu nos propres difficultés mais m'a aussi fait découvrir ce monde de la Petite Enfance, combien il était gratifiant de proposer un accueil de qualité aux enfants et de solutionner les problèmes des parents. J'ai créé une entreprise de crèches « La Ronde des Crèches » qui assure la création et la gestion des crèches pour les entreprises et les villes. Avec d'autres entreprises de crèches, nous nous sommes regroupées dans la Fédération Française des Entreprises de crèches en 2007.

Développement des crèches d'entreprises

Jusqu'en 2004, il y avait à peu près deux cents crèches d'entreprise en France : crèches hospitalières pour la quasi-totalité d'entre elles, crèches d'employeurs dans le cadre des hôpitaux, et une dizaine de crèches d'employeur hors hôpital. Comme la crèche du journal Libération ou la crèche historique du Crédit Lyonnais qui datait de 1948.

En 2004, deux faits déclencheurs ont permis le développement des crèches d'entreprises de manière plus globale :

- d'une part un vote de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en février 2004 a rendu les crèches d'entreprises éligibles aux subventions d'investissement et de fonctionnement, ce qui n'était pas le cas précédemment.
- Et puis, pour inciter les entreprises à créer des crèches pour leurs salariés, le lancement d'un Crédit d'Impôt Famille par lequel les entreprises pouvaient avoir un crédit d'impôt à hauteur de 25 % des dépenses liées à la création de postes de crèche. En janvier 2009, il a été porté à 50 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Ce qui était une dépense colossale pour les entreprises est devenu abordable et a permis de développer très largement les crèches d'entreprises.

Aujourd'hui, depuis 2004, six mille huit cents places de crèches d'entreprises ont été créées pour les entreprises et les administrations. Par ailleurs, les entreprises de crèches, regroupées au sein de la Fédération Française des Entreprises de crèche pour parler d'une seule voix aux pouvoirs publics, la CNAF et les Conseils Généraux, ont créé à peu près le même nombre de places de crèches pour le compte des collectivités. La Fédération regroupe aujourd'hui quinze entreprises de crèches, soit à peu près 82 % des crèches d'entreprises.

Les perspectives montrent une poursuite de ce développement, grâce notamment à la poursuite des aides financières des CAF et au Crédit d'Impôt Famille.

Qu'est-ce que c'est qu'une crèche d'entreprise ?

Il existe des crèches d'entreprise mono-entreprise et des crèches interentreprises et interentreprises et communes. Une crèche mono-entreprise est dédiée à un seul employeur car ses besoins sont suffisants pour remplir la structure. Une crèche interentreprises est partagée par plusieurs entreprises, ce qui permet de donner accès à des petites entreprises. On parle souvent des grands groupes, mais dans les crèches interentreprises, il y a aussi des petites entreprises, ou de toutes petites entreprises, qui réservent un ou deux berceaux. Il y a également des crèches inter entreprises et communes où une ou plusieurs entreprises, associées à une ou plusieurs communes, se partagent les berceaux de la structure. En effet, dans les crèches d'entreprises, il y a à la fois de grands groupes, des petites et moyennes entreprises et chacune participe, selon sa politique en matière de ressources humaines, en réservant des berceaux. Ces entreprises, soit initient un projet, soit viennent se joindre à un projet déjà démarré. Elles ont vraiment une volonté de permettre à leurs salariés de concilier vie professionnelle et vie personnelle, dans une démarche volontariste assez innovante.

Ce développement très fort ne date que de 2004. Avec une vraie volonté de faciliter la vie du personnel. Dans cette démarche des entreprises vers leurs salariés, il y a évidemment aussi un aspect économique. Si une entreprise investit dans ce poste, elle ne le fait pas pour la beauté du geste, mais en tenant compte de son intérêt économique. Intérêt qu'elle va trouver dans



l'épanouissement de ses salariés, plus disponibles pour leur travail puisqu'ils ne sont pas obligés de courir d'un mode garde à l'autre. Il y a des avantages pour les entreprises et surtout une vraie démarche volontariste, une vraie politique en matière de ressources humaines. Les crèches d'entreprises fonctionnent avec du multi-accueil. Elles sont nées à partir de 2004 avec la PSU. On y fait de l'accueil régulier, que ce soit à temps plein ou partiel. C'est le mode de garde principal pour un enfant dont les parents travaillent. Ce peut être l'accueil occasionnel d'un enfant qui a son propre mode de garde, dont le parent doit faire une démarche administrative, et qui vient pour une demi-journée ou une journée. Ou alors l'assistante maternelle ne travaille pas le mercredi et l'enfant va venir dans la structure. Un accueil d'urgence est assuré pour l'enfant qui va venir lorsque le mode de garde principal va faire défaut. L'enfant va pouvoir être accueilli, en quelque sorte au pied levé. Mais c'est toujours mieux que des situations dramatiques où l'enfant est laissé seul !

Le multi accueil permet de s'adapter au mieux aux besoins des familles et de rendre service au plus grand nombre de familles puisque pour un enfant inscrit pour trois jours, nous allons faire en sorte de trouver les enfants complémentaires. De ce fait, nous allons être dans une vraie démarche d'optimisation de l'occupation de la structure, à la fois pour l'aspect économique et aussi pour rendre service au plus grand nombre de familles.

La crèche d'entreprise a exactement la même réglementation que toute autre structure : un taux d'encadrement d'un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas, avec un agrément PMI... A ce sujet, je voudrais ajouter que notre Fédération estime que le taux d'encadrement d'un adulte pour cinq enfants et un pour huit ne doit pas être remis en cause. Egalement pour répondre à la réglementation, et dans une démarche volontaire, l'accueil des enfants porteurs de handicap est assuré puisque nous accueillons les enfants de tous les salariés des entreprises qui réservent des berceaux.

Je vais donner deux exemples concrets pour montrer la palette de ce qui est possible.

- A Saint-Denis, une crèche d'une vingtaine de berceaux est ouverte une douzaine d'heures par jour dans des horaires classiques. Les enfants ne viennent évidemment pas tous douze heures. Certains parents viennent tôt, d'autres viennent tard. La crèche est partagée entre trois employeurs privés et trois employeurs publics (des ministères). Avec des entreprises d'une certaine taille comme une filiale de la Société Générale et de toutes petites entreprises, notamment une TPE du quartier.
- Autre exemple un peu plus atypique, une crèche de la zone aéroportuaire d'Orly qui compte une soixantaine de berceaux partagés entre un certain nombre d'entreprises et d'administrations, ouverte de cinq heures à vingt-deux heures trente, du lundi au samedi et les jours fériés pour répondre aux besoins des parents qui travaillent sur la zone. Car l'organisation des services fait qu'il y a de réels décalages qui mettent les parents en difficulté pour trouver un mode de garde qui corresponde à ces horaires. Cela évite ces cas dramatiques évoqués par les médias d'un enfant laissé dans une voiture sur un parking ! Dans la conception de cette structure un soin tout particulier est apporté à l'organisation de l'espace et de l'accueil grâce à des petites sections et en prévoyant évidemment des temps de sommeil selon les besoins des enfants : ceux qui arrivent très tôt et ont besoin de sommeil en milieu de matinée pourront dormir. De même pour les repas et les biberons bien sûr.

Avantages et inconvénients des crèches d'entreprise.

Avantages pour les parents, pour les entreprises, pour les salariés qui y travaillent et pour la société de manière générale.

Pour les parents

Comme dans n'importe quelle crèche municipale, les parents payent selon le barème de la CAF, en fonction de leurs revenus. Une telle crèche est à proximité immédiate de leur lieu de travail, donc pratique et rassurante. En général pas dans les mêmes locaux pour diverses raisons : espace.... Même si on n'est pas censé aller voir toutes les trois secondes comment va son enfant ! C'est souvent simplement « une place » en opposition à « pas de place » dans le parcours du combattant comme c'est souvent le cas pour les familles. C'est aussi des horaires adaptés aux horaires de travail car on ne crée une crèche d'entreprise qu'après avoir fait une étude sur les besoins des salariés. Si les horaires sont globalement de sept à dix-neuf heures, ces horaires seront adoptés par la crèche. Les parents ne sont donc plus obligés de regarder leur montre à partir de dix-sept heures en calculant leur temps de trajet et craignant d'arriver après la fermeture ! Les crèches d'entreprise permettent la poursuite de l'allaitement. Par ailleurs, elles ont la plupart du temps des équipements neufs puisqu'elles ont été créées récemment. Chaque année, les parents ont l'occasion de signaler leur degré de satisfaction en répondant à une étude de satisfaction. Dans le cadre d'une vraie démarche par rapport à la qualité de l'accueil, nous avons, comme dans toute crèche, un projet pédagogique. De ce point de vue, il peut y avoir dans les crèches d'entreprises, dans les crèches municipales ou tout autre type de crèche, les mêmes avantages pour les enfants car nous répondons à la même réglementation. Les crèches d'entreprise sont des structures récentes avec – en ce qui me concerne –



un projet pédagogique basé sur la qualité de l'accueil, la mixité, la diversité des enfants accueillis – comme dans d'autres crèches.

Pour les entreprises

On est bien sûr sur des questions d'image. Il y a des retombées quant au soin que l'entreprise prend à l'équilibre vie professionnelle et vie privée de ses salariés. Et le recrutement en est facilité. C'est aussi un avantage car des salariés sereins par rapport à leur enfant seront plus disponibles d'esprit pour leur travail. Il y a également une diminution des coûts cachés parce qu'il y aura moins d'absentéisme pour cause de problèmes de garde d'enfant, moins de retards car la crèche ouvre à sept heures. On peut donc y déposer son enfant et être à l'heure à son travail. On parlait de coût économique en disant que la rentabilité est une réflexion normale pour l'entreprise. Tout le monde est gagnant : l'entreprise, les parents et les enfants puisque le bien-être des parents réagit sur celui des enfants. Il y a des implications financières pour les entreprises indéniablement facilitatrices de cette démarche. En effet, le coût d'une place en crèche d'entreprise était auparavant tellement important pour l'entreprise qu'il était réhibitore. Maintenant, il est devenu abordable.

Pour les salariés de crèches

Il y a aussi des avantages à organiser des crèches en commun dans le sens où les entreprises de crèche sont en réseau avec un certain nombre de crèches, ce qui permet aux salariés des crèches des évolutions de carrière et aussi géographiques. Par ailleurs, une formation continue est proposée par un échange de bonnes pratiques entre crèches et très fréquemment un soutien de la part de ceux qui supportent ou soutiennent les entreprises de crèches.

Pour la société de manière plus générale, les entreprises de crèches répondent à un vrai besoin de places d'accueil et assurent la création d'emplois, certes dans un métier où ils ne manquent pas, mais ces emplois ne sont pas délocalisables ! Ce qui est important à l'heure actuelle pour les deniers publics qui assurent une partie du coût de d'investissement et une partie du coût fonctionnement, l'autre partie est désormais prise en charge par un acteur privé.

Inconvénients

Il n'y a pas vraiment d'inconvénient pour les crèches d'entreprise créées depuis 2004 parce qu'on n'est pas dans une démarche d'accueillir absolument tel ou tel enfant puisqu'elles sont gérées par des gestionnaires de crèches et des entreprises indépendantes de l'employeur. Du coup, l'entreprise de crèche qui gère la crèche a sa propre responsabilité de faire respecter la réglementation – un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas, un adulte pour huit enfants qui marchent –

Je vais citer quelques réflexions qui nous sont souvent faites : par exemple sur l'inconvénient ressenti que l'entreprise qui a offert ce service de crèche à ses salariés va pouvoir leur mettre une pression et leur dire qu'ils peuvent rester jusqu'à la fermeture de la crèche. En fait, on n'est pas vraiment dans cette situation parce qu'il est vrai qu'un salarié qui doit finir un dossier ne sera pas obligé de courir si l'enfant reste exceptionnellement un peu plus tard car la crèche va attendre les parents. En même temps, il n'y a pas de pression particulière de la part des entreprises dans le sens où celles qui ont participé à des projets de crèche avec nous, qui ont réservé des places dans une crèche d'entreprises ont une vraie démarche volontariste en ce qui concerne l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

Un autre commentaire nous est souvent fait : quid des temps de transport que l'enfant va faire avec ses parents en voiture ou en transport collectif ? Dans la pratique, les parents qui ont un transport très pénible ou très long, vont spontanément opter pour un autre mode de garde à proximité de leur domicile, donc une autorégulation de leur part pour éviter de faire subir à leur enfant un trop long trajet.

Pour finir cette partie, je voudrais dire qu'il faut voir que cela reste un coût pour les entreprises et qu'il y a donc une réelle volonté de leur part de concilier vie professionnelle et vie privée.

Les partenaires institutionnels des crèches d'entreprise et des entreprises de crèches

La CAF est un partenaire incontournable pour plusieurs aspects. D'une part, le montage des projets, l'étude des besoins, la réflexion sur le type d'accueil le plus approprié. D'autre part, également le financement de l'investissement et du fonctionnement.

La PMI est un autre partenaire très important car elle accorde l'agrément d'ouverture de nos structures et participe souvent très en amont à la réflexion de chacune de nos structures pour qu'elles puissent prendre en compte telle ou telle demande spécifique. C'est une démarche de partenariat à partir du plan jusqu'à la crèche ouverte qui reçoit son agrément et est contrôlée au fil du temps.



Les Conseils Généraux sont également un partenaire très important. Au départ pour l'aspect PMI que je viens d'indiquer, mais également parce qu'ils subventionnent l'investissement et le fonctionnement des crèches dans certains départements.

Et pour finir, **les collectivités locales** qui parfois réservent des berceaux dans les crèches d'entreprise et ont à minima un rôle de partenaire, par exemple en étant moteur ou facilitateur d'une crèche d'entreprise qui est aussi en retour un facteur d'attractivité économique pour la ville.

QUESTION

Est-ce que les enfants du personnel de la crèche sont acceptés dans la crèche ?

REPONSE

Je ne peux pas parler au nom de toutes les entreprises de crèche. Par contre, la société que j'ai fondée n'a pas cette politique parce qu'il nous semble qu'il est difficile d'être un professionnel dans une crèche où son enfant serait accueilli.

QUESTION

Que se passe-t-il lorsque les parents sont en période d'essai pendant six mois ou pendant trois mois renouvelables et ne sont pas certains d'être embauchés ? Prenez-vous les enfants ?

REPONSE

Nous le faisons souvent, en accord avec l'employeur. Nous accueillons bien volontiers l'enfant. Il faut que ces parents sachent ce qui va se passer si jamais ils n'entrent pas dans l'entreprise. Il peut y avoir un délai, que nous discutons avec l'entreprise. L'enfant peut être accueilli jusqu'au jour où s'arrête la période d'essai ou jusqu'à la fin de l'année. Il y a les aspects économiques car une entreprise qui paie un berceau préfère le payer pour un de ses salariés plutôt que pour quelqu'un qui l'a quittée depuis quelques mois. En même temps, on les alerte sur le côté pratique. La personne qui quitte l'entreprise à la fin de sa période d'essai ne va pas retrouver un mode de garde dès le lendemain. Il faut une souplesse.

QUESTION

Cela veut dire que les parents dont la période d'essai s'arrête peuvent être dans de grandes difficultés pour retrouver un mode de garde. J'ai l'exemple d'une amie passée d'une société d'informatique à une autre du jour au lendemain, ce qui lui a posé un gros problème. L'entreprise ne subventionne plus ?

QUESTION

Je reviens à ce mode de gestion des crèches qui fonctionnent de la même façon avec le même projet. Où est l'éveil de l'enfant ? Où en est le langage ?

REPONSE

Parmi les entreprises de crèche, chacune a sa propre façon de procéder. Dans la gestion des crèches, interviennent différents aspects, l'aspect économique, le projet pédagogique, la qualité de l'accueil. Cela ne signifie pas que toutes les crèches sont absolument identiques, que c'est du « copié-collé ». Dans notre approche, il y a évidemment le projet pédagogique pour toute l'entreprise. Des thèmes importants reviennent, tels que la mixité, la multiplicité, la diversité. En même temps, chaque équipe développe son propre projet. Car on ne fait pas la même chose d'une crèche à l'autre, crèche municipale ou crèche d'entreprise, crèche située au milieu de la ville ou crèche située au milieu de la verdure. Il y a donc un projet spécifique pour chaque structure.

QUESTION

Quelle est la qualification des directrices de crèches ?

REPONSE

Nous sommes tenues à la même réglementation que toutes les crèches. Le personnel répond à la même réglementation que pour les autres structures, il est diplômé. Pour les plus grandes crèches, la directrice est une infirmière puéricultrice. Pour les plus petites structures, c'est une infirmière et nous avons également des éducatrices de jeunes enfants pour d'autres structures, selon leur taille.



QUESTION

Y a-t-il une convention collective pour le personnel ?

REPONSE

Les entreprises de crèches ne relèvent pas d'une convention collective. Par contre, notre Fédération réfléchit et travaille sur ce sujet.



MADAME KONTOMICHOS : « LES ASPECTS PSYCHOLOGIQUES »

Lorsque le Comité National de l'Enfance m'a parlé d'une table ronde, mon imaginaire a évoqué la mythologie et les histoires qu'on raconte et j'ai vraiment imaginé la table ronde du Roi Arthur !

Beaucoup de choses se sont dites sur les modes de garde, notamment le manque de personnel, l'accompagnement de l'enfant, le bien-être de l'enfant. On a parlé d'argent, ce n'est pas toujours agréable lorsqu'on parle d'enfant mais c'est important.

Je voudrais revenir du côté des parents. Dans 90 % des cas, dès la naissance de leur enfant, les parents souhaitent qu'il soit heureux. Il suffit de voir la réaction des parents au premier sourire - « *il sourit aux anges* » comme disaient nos grands-mères - Il met toute la famille en émoi, tout le monde est heureux et au bord des larmes ! Lors de l'entrée dans un mode de garde, le choix est que cet enfant soit heureux. Cela va être lié à tout ce qui est enjeu de séparation, et à la reprise du travail. Est-ce un choix ? Est-ce pour une raison économique ? Est-ce la crainte de se retrouver au placard ? Cela se voit suivant les évolutions des uns et des autres : on prend la décision d'un congé parental et on se retrouve au placard en se disant qu'on ne le refera pas pour le deuxième enfant. Cela pose ensuite la question de la durée du congé maternité. Dix semaines après la naissance, c'est très très court, trop court ! Pourquoi les autres pays ne nous servent-ils pas d'exemple ? C'est presque la période où les mamans se sentent enfin bien, arrivent plus ou moins à comprendre leur enfant, se sont remises de la fatigue de l'accouchement. Le rythme s'installe ainsi qu'une compréhension réciproque, et il faut reprendre le travail !!! Congé de deux mois et demi car on compte toujours une période d'adaptation. Mais, à deux mois, l'enfant est quand même très très jeune !

Après, je ferai aussi le lien avec l'allaitement. Certes, l'allaitement peut durer deux mois. Après, on peut le continuer dans des structures. Et on s'étonne que cela ne soit pas très confortable ! La tétée du matin, la tétée du soir, le biberon donné et on peut se retrouver le soir à devoir se traire pour que le biberon soit prêt pour être donné à la structure, et on a l'impression d'être des vaches. La mise en place dans la structure qui ne doit pas mélanger les biberons !!... L'allaitement doit être arrêté pour l'adaptation. C'est compliqué. Le sevrage peut être difficile et certains enfants arrivent sans avoir pris un premier biberon. Ce sera au personnel de le faire et d'aider à la séparation qui est toujours un déchirement. Il y a donc contradiction entre congé maternité congé allaitement. On peut dire aux femmes en PMI de demander un arrêt maladie pour quinze jours !

Après, vient le choix du mode de garde qui est important. Pourquoi ce choix ? Assistante maternelle ou crèche collective - municipale, hospitalière, crèche d'entreprise. Dans le choix du mode de garde, on sait que l'inscription se fait à quatre mois de grossesse quand on est maman primipare. Quand on est une maman primipare, sait-on vraiment ce qu'est un enfant et ce qu'on va vouloir pour lui ? Il y a le choix avant l'accouchement et le choix après l'accouchement. Ce n'est parfois pas le même. Mais la procédure est lancée et on se retrouve à devoir faire l'adaptation dans une structure qu'on a choisie mais qu'on ne choisirait plus !

Ensuite, à chaque séparation, c'est tout ce qui est réactivé car nous savons tous qu'une séparation ravive notre propre séparation. Et là, se joue tout ce qu'on a vécu, notre histoire, qu'on ne veut pas revivre et qu'on revit malgré tout. Tout cela se pose dès l'arrivée en crèche. Ensuite, vient l'accueil fait par le mode de garde. D'abord l'accueil téléphonique. Quand on passe le premier coup de fil soit à l'assistante maternelle pour la rencontrer, soit à la crèche collective pour le premier rendez-vous ou l'adaptation, tout ce qui suivra va dépendre de cet accueil. Lorsque l'assistante maternelle décroche et répond de façon désagréable, on raccroche immédiatement ! De même dans la crèche collective, si la responsable répond et qu'on entend trois enfants en train de pleurer et une auxiliaire se mettre en colère, on n'arrive pas en confiance à la crèche.

Ensuite vient l'accueil lors d'une première entrevue. On en vient à tout ce qui peut être compliqué chez l'assistante maternelle : le code qu'on a oublié quand on arrive à la porte. Pareil pour la crèche. Ce sont des barrières en plus : on sonne, on nous répond ou on ouvre sans nous répondre, et - dans certaines crèches - on se retrouve dans un hall, face à un ascenseur sans savoir où il faut aller. Tout cela va jouer aussi dans la mise en confiance du parent, dans le lâcher du bébé - si j'ose employer ce terme !

Puis vient l'accueil lors du premier jour d'adaptation. Ce premier jour d'adaptation, ce n'est pas rien ! Tout le monde s'y met du bon cœur, papa est parfois là, maman est là et même les grands-parents qui prennent le relais car on peut retrouver toute la famille ! S'il n'y a pas beaucoup d'enfants déjà accueillis, tout peut se passer dans le calme. Si l'enfant est né en juillet ou septembre, l'adaptation se fait au mois de décembre et de nombreux enfants sont donc présents. Qui dit beaucoup d'enfants, dit un haut volume sonore de pleurs. Il va donc falloir mettre les parents à l'aise sur ce qu'ils peuvent



entendre, sur ce qu'ils peuvent voir et comment les choses vont se passer pour leur enfant. C'est un travail quotidien. D'où l'importance de réfléchir à l'adaptation en équipe.

J'ai vu sur une crèche pratiquer une pré-adaptation avant l'adaptation sous forme d'atelier de massage de nourrisson auquel tout le personnel de la crèche avait été formé. On proposait aux parents de venir masser leur enfant le samedi matin parce qu'il fallait que la structure soit libre. Le parent massait son enfant, le personnel de la section des bébés était là. Un début de connaissance était fait avec les locaux et le personnel. Une mise en confiance dans un moment de détente. On s'est vraiment aperçu que le premier jour d'adaptation réel avec les jouets de la crèche n'était plus du tout comparable à ce qu'il était avant. Ce n'est pas de l'argent, mais c'est un coût parce que cela signifie du personnel formé, du personnel qui vient à d'autres moments, des heures à récupérer et une autre organisation à l'intérieur de la structure doit s'installer : le personnel doit venir à d'autres moments de la journée.

L'accueil, c'est aussi tout au long de l'année. Même si l'adaptation - qui dure quinze jours - s'est bien passée, tout se déclenche en réalité un mois à un mois et demi après. L'enfant n'a plus envie de venir, le parent ne se sent pas très à l'aise et tout continue à se jouer. L'accueil, c'est donc tout au long de l'année. L'accueil c'est chaque matin. Chaque matin, il faut entendre et, chaque soir, faire attention à la façon dont on accueille les parents. D'où l'importance des réunions de parents où on les informe. C'est un temps convivial où ils peuvent poser des questions. Et aussi, sur certaines structures les « *matins-café* » qui se déroulent une fois par mois. Le café est proposé aux parents qui peuvent discuter avec l'équipe.

Lorsqu'on évoque les modes de garde, et c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure, on oppose très souvent mode de garde individuel et mode de garde collectif. Je me pose la question : pourquoi opposer accueil individuel et accueil collectif alors que l'enfant a besoin des deux ? Les assistantes maternelles, en tout cas quand elles dépendent d'une crèche collective, ont de plus en plus la possibilité d'aller sur des halte jeux, accueil RAM, ludothèque dans le cadre de la P M I et vont se retrouver à un moment donné dans le collectif. Dans les crèches collectives, le personnel est en nombre « normal », il y a là aussi possibilité de faire plus ou moins de l'individuel dans le collectif en reprenant la notion de référente. D'où l'importance d'une référente, ou deux référentes et du suivi de l'enfant dans un moment plus tendre, plus « cocoonant ».

Les uns et les autres ont des projets communs. Le projet éducatif imposé par nos supérieurs. Les mêmes mots - éveil de l'enfant, autonomie, bien-être, socialisation, respect du rythme - reviennent toujours. Puis le projet pédagogique à mettre en place. Comment faire pour garder cette ligne de conduite qu'on s'est fixée malgré les aléas du quotidien ? Effectivement le manque de personnel, effectivement la gastro, effectivement la grippe parce que c'est super à la mode. Il y a toujours des choses qui font que les enfants sont malades, les enfants sont absents, le personnel est malade, le personnel est absent... Du coup, on est pris dans ce quotidien-là, on en oublie la raison pour laquelle on a choisi cette profession - le bien-être avec les enfants et le plaisir de se retrouver avec les enfants. J'ai eu la chance de travailler avec une association, « l'Institut Européen pour le développement des potentialités de l'enfant » avec une chercheuse passionnante - fatigante mais passionnante ! - Mira STAMBAK, maintenant âgée de quatre-vingts ans mais qui a cette richesse de nous replonger dans la réelle observation des enfants. C'était vraiment amener les équipes à travailler sur l'observation des enfants, à se retrouver à observer leurs capacités, ce qu'ils pouvaient faire. Même avec le manque de personnel, on peut parvenir avec la caméra, avec des observations écrites sur le vif, à redécouvrir les enfants, et le plaisir qu'ils ont à jouer, et le plaisir qu'on peut avoir à leur proposer du matériel. Petit à petit, on perd le plaisir à observer les enfants et à voir tout ce qu'ils nous montrent. Myra STAMBAK a réussi à nous faire passer des heures et des heures pour analyser cinq minutes de film ! Dans la pratique, c'est impossible. Par contre, et là aussi c'est intéressant, ces recherches permettent de s'apercevoir que les enfants arrivent très tôt à communiquer entre eux. Très tôt, ils arrivent à être en interaction, très tôt, ils arrivent à se faire comprendre. Parfois, nous adultes, nous sommes tellement dans l'action, le vouloir bien faire parce qu'on sait qu'on manque de personnel, qu'on ne les laisse pas suffisamment s'exprimer, on ne les laisse pas nous montrer les choses. Parfois, ils gèrent les conflits tout seuls et les adultes interviennent trop tôt. Au risque de tout bloquer. Mais c'est parce qu'on est dans le quotidien de la journée.

Pour repartir avec quelques petites idées positives, disons que lorsqu'on travaille, quand on ne peut pas se rencontrer pour observer, il faut ouvrir ses oreilles, écouter le volume sonore, l'ambiance globale, se replonger sur ce que nous montrent les enfants, sur l'interaction qui existe entre les enfants, l'interaction entre les enfants et les adultes, l'interaction entre les adultes. C'est par ces observations qu'on va retrouver le plaisir des enfants et le plaisir à travailler. Il faut peut-être aussi s'obliger à se retrouver en réunion d'équipe et à ne pas y parler seulement de ce qui ne va pas, mais aussi de ce qui va bien. S'il faut repartir au bout d'une heure et demie après avoir parlé de ce qui ne



va pas bien, on se retrouve dans la structure en pleine déprime. En ayant oublié de parler de Julien, de parler d'Alexandra qui se sont éclatés à jouer aux Lego, qui se sont épanouis à jouer à la poupée et nous ont montré plein de choses. C'est la même chose pour les assistantes maternelles. Dans leur formation de cent vingt heures, il est important de pouvoir créer du réseau, créer du lien et pouvoir se retrouver même si c'est une toute petite ville. J'ai fait des formations avec des assistantes maternelles qui habitaient dans le village à côté et qui continuaient à se retrouver et continuent encore aujourd'hui. Cela peut être pour des débats qui sont le prétexte pour se retrouver, pour boire un café. Elles boivent le café, les enfants sont là, ils sont ensemble. Et cela les amène à réfléchir sur ce qu'elles peuvent proposer aux enfants. Les modes de garde, c'est accueillir les enfants sans les parents, mais aussi accueillir les enfants avec les parents parce que les parents sont toujours là. Il faut faire sans la présence des parents, avec la présence des parents, cet accompagnement de l'enfant et du parent. Cette question de mode de garde interpelle chacun sur la place que notre société donne à la famille et sur la place du travail. D'où l'importance du pays d'origine, de la culture parce qu'accueillir un enfant sénégalais n'est pas la même chose qu'accueillir un enfant européen ou chinois. Les enjeux de séparation sont différents.

Je vais en profiter pour vous exposer « mon coup de colère » à propos de ce qu'est la crèche, de l'école pour les enfants de deux ans ! La moitié des enfants de deux ans sont en crèche. Cela pose la question de savoir si les enfants de cet âge sont vraiment prêts pour la collectivité et pour un référent pour trente-trois enfants ! La propreté à deux ans ? Sont-ils réellement capables d'être propres ? On dit qu'ils le sont lorsqu'ils sont capables de monter et descendre seuls les escaliers. On crée des crèches mais il n'y a pas de personnel pour les ouvrir ! En France, nous ne sommes effectivement pas dans la mobilité géographique. Si on est formé en région parisienne, comme certains qui viennent de Bretagne pour trois ans avec pour seul rêve de retourner dans « leur pays d'origine ». Il faudrait aussi revaloriser le travail. Quand on voit ce que gagne une auxiliaire, ce n'est peut-être pas non plus très motivant. Même chose pour le CAP. Après, je pense qu'il faut garder en tête que nous sommes là pour le bien-être et le plaisir de l'enfant.

Pour conclure, je voulais citer un texte que j'ai conservé depuis la Fac et dont je ne peux hélas pas donner le nom de l'auteur.

« L'enfant aux cent noms, L'enfant sans nom. »

Je m'appelle « convention » quand les adultes décident qu'il y a des choses qui ne se font pas... mais qu'ils font quand même.

Je m'appelle « naturel » quand mon père ne m'a pas reconnu... C'est naturel, n'est-ce pas ?

Je m'appelle « objet » pour le ramassage scolaire. On transporte les marchandises ou les voyageurs et on ramasse les ordures.

Je m'appelle « rationnaire » pour l'intendant du collège.

Je m'appelle « marché » pour les publicitaires du yaourt.

Je m'appelle « salaire d'appoint » quand je vais chez ma gardienne, à ne pas confondre avec le garde-meubles.

Je m'appelle « ton gosse » quand le concubin qui s'estime chez lui, veut regarder la télé.

Je m'appelle « alibi » quand le couple bat de l'aile et m'engendre pour se persuader du contraire. Je m'appelle « remplaçant » et porte le nom d'un aîné disparu

Je m'appelle « prestations » quand les fins de mois sont difficiles.

Je m'appelle « effectif » à l'école qui risquerait de fermer si je ne venais pas le jour de mes deux ans.

Je m'appelle « valise » le dimanche à dix-huit heures quand mon père divorcé me ramène et me dépose au pied de l'immeuble.

Je m'appelle « à charge » ou « ayant droit » pour les organismes sociaux.

Je m'appelle « inceste » parce que mon père mélange les générations.

Je m'appelle « recueilli temporaire » à défaut d'être accueilli par ma mère.

Je m'appelle « petits métiers » au Caire, « enfants-soldats » en Iran ou au Sri-Lanka, « avion » (porteur de drogue) au Brésil.

Je ne sais plus comment je m'appelle...

Pour vous les adultes faiseurs d'histoire et de guerre et dont les bouches sont pleines de « intérêt de l'enfant ».

Parlez-en moins et soyez vous-mêmes des adultes, capables de m'accueillir dans l'écriture de mon histoire, pas celle dont vous rêvez pour moi parce que vous regrettez la vôtre.

Je m'appelle Eric... Claire... Thomas... Elodie.

Je m'appelle « demain » si aujourd'hui nous pouvons continuer à naître à la vie que nous avons reçue de vous mais qui ne vous appartient pas.

Comme nous, vous l'avez reçue.



Alors, droits et devoirs pour les uns et pour les autres pourront servir de cadre à une histoire d'amour à vivre ensemble ».

QUESTION

On n'en a pas du tout parlé

REPONSE

Cela devient presque une mini-crèche.... D'autant plus que les PMI forment plutôt moins de personnel d'accompagnement.

REPONSE de la CAF

Je partage votre avis. Une assistante maternelle a un agrément pour garder trois enfants à temps complet. Nous avons les chiffres. La majorité d'entre elles n'ont pas trois enfants. Aujourd'hui, elles demandent à en garder quatre, surtout pour le péri-scolaire. La question de la taille du logement est également à prendre en compte.

QUESTION

Je travaille en PMI et elles demandent de passer à quatre.

REPONSE DE LA CAF

Mais pas à temps complet. Elles n'ont pas forcément l'agrément pour quatre. Il n'y a pas de quota concernant l'âge. Il y a le nombre d'enfants qu'elles peuvent accueillir physiquement parlant, matériellement parlant. Dans un logement petit, notamment en milieu urbain, il est impossible d'accueillir quatre enfants et le service de PMI ne donnera pas l'agrément.

DOCTEUR LAVAUD

Nous allons remercier tous les intervenants.

